



# Compte-rendu de réunion

## Journée d'information GALION / SISAL

<b>Date :</b> 10 mars 2011	<b>Heure :</b> 9 h 30 – 17 h 00	<b>N° Chrono :</b>
<b>Lieu :</b> Chalons-en-Champagne – salle de conférence		
<b>Participants :</b> M. PRZYBYLSKI (PH4) – Mme CZARNY (DDT08) – Mme BENOIT (DDT10) – Mme BRANDAO (DDT10) – Mme DANTON (DDT10) – Mme ERENATI (DDT51) – Mme COSTE (DDT51) – Mme SIGAL (CA de Châlons-en-Champagne) – Mme GONZALEZ (CA de Reims) – Mme SCHOLLEN (DREAL) – Mme LECLERCQ (DREAL) – M. OLIVER (DREAL) - Mme MONNEHAY (DREAL)		
<b>Diffusion du présent compte-rendu :</b> Participants – chefs de bureau Habitat des DDT		
<b>Nom du rédacteur :</b> Marion LECLERCQ		
<b>Nom du signataire :</b> Annick MONNEHAY <b>Fonction :</b> adjointe au chef de service SLTP		<b>Date et signature :</b> 29/03/11 

**Ouverture de l'exercice 2011 : points importants**

- *nouveautés :*

**Réforme du régime des agréments :** M. PRZYBYLSKI rappelle qu'il convient de transmettre au ministère les demandes de créations d'association dans GALION afin qu'il y ait homogénéité entre la délivrance de ces agréments et les organismes enregistrés dans la base de données.

**Suivi des structures pour personnes âgées :** nombre de logements EHPAD à renseigner.

**Hébergement :** il existe une ligne PALULOS hébergement.

**Programme d'investissement d'avenir :** voir si des opérations en Champagne-Ardenne pourraient entrer dans ce cadre.

**Suivi des études :** le tableau de la page 15 de la note d'ouverture d'exercice 2011 récapitule les études à saisir dans GALION. Les études locales de l'action 5 du BOP 135 sont à enregistrer, ce qui n'était pas fait jusqu'à présent. Cela implique que la DREAL devra disposer d'un accès à GALION. Le fonctionnement du numéro unique est également à saisir.

**Interface CHORUS :** opérationnelle à partir de juillet 2011, elle évitera une double saisie GALION / CHORUS. Les demandes d'engagements juridiques seront faites directement à partir de GALION, avec la possibilité de transmettre dans le même temps la décision de financement. L'interface intégrera également l'émission des services faits avec un retour des informations de mandatement émis par CHORUS. Le numéro d'opération GALION est à renseigner sur les fiches de reprise des engagements comptables.

- *points de vigilance :*

L'enjeu se porte sur le suivi des démarrages de chantier et des livraisons. Au niveau central, le calcul des dotations en CP se fera prochainement à partir de SISAL : la saisie des données et leur consolidation est donc très importante, et ce d'autant plus au regard du contexte budgétaire actuel et futur.

Ainsi, il convient de veiller à bien renseigner dans GALION :

- les paiements - pour ceux des délégataires de compétence il convient que les rôles soient bien définis entre le délégataire et la DDT;
- les numéros de permis de construire ;
- les dates et numéros de conventionnement APL ;
- les dates de mise en service prévisionnelles.

### Demandes locales

Dans le cadre du suivi des PLS, la DREAL demande au ministère la possibilité de pouvoir identifier les logements à destination des personnes âgées, même lorsqu'il s'agit de logements ordinaires, ainsi que les PLS financés dans le cadre de l'ANRU.

*M. PRZYBYLSKI va étudier la faisabilité de cette demande.*

Les participants font part de leurs difficultés à l'instruction des dossiers PLS et PSLA, notamment en raison du processus d'agrément.

### SISAL

Il apparaît que l'application est peu utilisée dans les territoires. Un accès sera ouvert à Mme ERENATI pour la DDT de la Marne, en remplacement de celui de M. LEDE, ainsi qu'aux délégataires.

L'espace régional commun sera enrichi par la DREAL afin de mettre à disposition des territoires les informations dont ils ont besoin. Il comprendra un espace identifié par territoire de gestion qui pourra être directement alimenté par les territoires ayant l'habilitation pour créer des requêtes.

### PROCHAINE REUNION utilisateurs GALION/SISAL

De l'avis général, ce type de réunion est utile et profite à tous les partenaires. Il est envisagé de renouveler la rencontre dans environ 6 mois ou au moins de la re-programmer dans un an après l'ouverture de l'exercice 2012.